

Friym - FIDEVO GROUP SAS

Conditions du programme partenaires Influx - v1.0 - en vigueur depuis le 2026-09-16

Conditions du programme partenaires Influx

Version 1.0 — publiée le 8 septembre 2026, en vigueur le 16 septembre 2026. Ce document est nouveau.

Ce document s'adresse aux **partenaires** du programme Influx. Si vous êtes utilisateur de Friym et souhaitez savoir ce qui est enregistré lorsque vous saisissez un code partenaire, la réponse figure à l'article 4 ci-dessous et à l'article 3.7 de la Politique de Confidentialité.

Résumé exécutif

- **1. Objet et accès au programme** — Un programme sur contrat signé, pas une inscription libre.
 - **2. Votre code partenaire** — Comment il est activé, et ce qui le désactive.
 - **3. L'attribution est définitive** — Le point le plus important de ce document.
 - **4. Ce que l'utilisateur doit savoir** — Information préalable et absence de contrepartie cachée.
 - **5. Ce que vous voyez, et ce que vous ne voyez pas** — Vous n'avez accès à aucune donnée personnelle.
 - **6. Rémunération** — Calculée par paliers, réglée hors plateforme.
 - **7. Vos obligations** — Ce que vous ne pouvez pas promettre ni faire.
 - **8. Suspension et fin du partenariat** — Et ce qui subsiste après.
 - **9. Dispositions générales** — Modifications, droit applicable, contact.
-

1. Objet et accès au programme

Le programme partenaires **Influx** permet à des partenaires sélectionnés par Friym de faire découvrir la plateforme à de nouveaux utilisateurs au moyen d'un code personnel, et d'être rémunérés en fonction des comptes ainsi rattachés.

Le programme n'est pas ouvert à l'inscription libre. L'accès suppose la signature d'un contrat de partenariat entre le partenaire et FIDEVO GROUP SAS. Tant que ce contrat n'est pas signé, aucun code ne peut être activé : cette condition est appliquée par la plateforme elle-même et ne peut pas être levée à titre commercial.

Les présentes conditions complètent le contrat de partenariat signé. En cas de contradiction, le contrat signé prévaut.

2. Votre code partenaire

- Votre code vous est attribué par Friym après signature du contrat. Il vous est personnel.
- Un code inactif — contrat non signé, partenariat suspendu ou terminé — est refusé par la plateforme au moment de la saisie.

- Vous pouvez communiquer votre code par les moyens de votre choix, sous réserve des obligations de l'article 7.
 - Le changement de votre nom ou de votre identifiant sur la plateforme est sans effet sur les attributions déjà enregistrées : le code utilisé est conservé tel qu'il était au moment de la saisie.
-

3. L'attribution est définitive

C'est le point sur lequel ce document doit être le plus clair.

- Un utilisateur peut saisir un code partenaire dans les **trois (3) jours** suivant la création de son compte. Passé ce délai, la saisie est refusée.
- **Un compte ne peut être rattaché qu'à un seul partenaire, une seule fois, définitivement.** Cette règle est portée par la structure même de nos données.
- **Il n'existe aucune procédure d'annulation ou de transfert d'une attribution** — ni à la demande de l'utilisateur, ni à la demande du partenaire, ni par intervention de notre support. Une erreur de saisie n'est pas rattrapable.
- Le délai écoulé entre la création du compte et la saisie du code est mesuré par nos serveurs et enregistré avec l'attribution. Cette mesure ne provient jamais de l'appareil de l'utilisateur ni du partenaire.

Cette irréversibilité est assumée. Elle a pour contrepartie l'obligation, prévue à l'article 4, d'en informer l'utilisateur avant qu'il ne valide.

4. Ce que l'utilisateur doit savoir

Avant de valider la saisie d'un code, l'utilisateur est informé dans l'application du caractère définitif de son rattachement.

Il doit également savoir, et vous ne pouvez pas lui laisser croire le contraire :

- **le rattachement ne lui donne aucun avantage tarifaire, aucune fonctionnalité supplémentaire et aucun traitement privilégié** sur la plateforme ;
 - **il n'est visible nulle part** : ni sur son profil, ni sur le vôtre, ni pour aucun autre utilisateur. Aucun badge, aucune mention publique ne signale qu'un compte est rattaché à un partenaire ;
 - **il ne modifie pas ce qui lui est proposé** dans son fil ni dans ses recommandations ;
 - il peut, à tout moment, obtenir de Friym la confirmation du partenaire auquel son compte est rattaché, en écrivant à privacy@friym.com.
-

5. Ce que vous voyez, et ce que vous ne voyez pas

Vous n'avez accès à aucune donnée personnelle des comptes rattachés à votre code. Le programme ne comporte pas de portail partenaire : ni liste, ni identité, ni adresse e-mail, ni activité des utilisateurs concernés ne vous est communiquée, à aucun moment.

Vous recevez de Friym les seuls éléments nécessaires au calcul de votre rémunération, sous une forme agrégée.

Vous vous interdisez de tenter d'identifier, par recoupement ou par tout autre moyen, les comptes rattachés à votre code, et de solliciter de Friym la communication de ces informations.

6. Rémunération

- Votre rémunération est calculée **selon des paliers définis dans votre contrat de partenariat**, en fonction du nombre de comptes valablement rattachés à votre code.
 - Elle fait l'objet d'un **règlement mensuel, effectué hors plateforme**, selon les modalités prévues au contrat. Elle ne transite ni par un solde vendeur, ni par un portefeuille Friym.
 - Les attributions résultant de comptes créés en fraude des présentes conditions — comptes multiples d'une même personne, comptes fictifs, comptes créés en contrepartie d'un avantage non déclaré — sont exclues du calcul, y compris rétroactivement.
 - Vous êtes seul responsable des obligations fiscales et sociales attachées aux sommes qui vous sont versées, dans votre pays de résidence ou d'activité.
-

7. Vos obligations

En tant que partenaire, vous vous engagez à :

- **présenter Friym de manière exacte et non trompeuse** ; ne promettre aucun gain, avantage, fonctionnalité ou performance que la plateforme n'offre pas ;
 - **informer clairement de votre qualité de partenaire rémunéré** lorsque vous faites la promotion de Friym, conformément aux règles applicables à la communication commerciale et à l'influence dans votre pays ;
 - **ne pas conditionner** la saisie de votre code à une contrepartie financière ou à la fourniture de données personnelles ;
 - **ne pas cibler des mineurs de moins de 13 ans**, qui ne peuvent pas s'inscrire sur Friym ;
 - **ne pas créer de comptes** vous-même, ni faire créer des comptes, aux fins d'augmenter vos attributions ;
 - **ne pas utiliser la marque, le logo ou l'identité visuelle de Friym** en dehors des éléments et usages autorisés par votre contrat ;
 - **ne pas laisser entendre que vous représentez Friym**, que vous êtes salarié de FIDEVO GROUP SAS ou que vous disposez d'un pouvoir de décision sur la plateforme ;
 - respecter, en tant qu'utilisateur de la plateforme, les Conditions générales d'utilisation.
-

8. Suspension et fin du partenariat

Friym peut suspendre ou désactiver votre code, et mettre fin au partenariat, dans les conditions prévues à votre contrat, notamment en cas de manquement aux obligations de l'article 7, de fraude aux attributions, ou d'atteinte à l'image de la plateforme.

À la fin du partenariat, quelle qu'en soit la cause :

- votre code cesse d'être accepté ;
- **les attributions déjà enregistrées demeurent** : elles ne sont ni annulées, ni transférées, ni effacées ;

- les sommes dues au titre des attributions valables antérieures à la fin du partenariat vous sont réglées selon les modalités du contrat, déduction faite des attributions exclues au titre de l'article 6.
-

9. Dispositions générales

Modification — Friym peut modifier les présentes conditions. Toute modification substantielle est notifiée aux partenaires avec un délai raisonnable avant son entrée en vigueur. Les versions précédentes restent consultables au format PDF depuis le bas de cette page.

Indépendance — Le partenariat ne crée entre vous et FIDEVO GROUP SAS ni contrat de travail, ni mandat, ni société, ni relation d'agence.

Droit applicable — Les présentes conditions sont régies par le droit béninois. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relève de la compétence des juridictions de Porto-Novo, Bénin, sauf disposition légale impérative contraire applicable au partenaire dans son pays de résidence.

Contact Programme partenaires : partners@friym.com Questions légales : legal@friym.com Données personnelles : privacy@friym.com

FIDEVO GROUP SAS, Porto-Novo, République du Bénin